

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2016/005

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN PERUSIER
84300 TAILLADES

SEANCE DU 28 AVRIL 2016

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	5
VOTES POUR	5
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr Dominique Pierre Président

Syndic titulaire : PELISSIER Laurence- HONORAT Guy – PECOULT Jocelyn

Excusé : PONCET Norbert- DEVINE Marc

Syndic suppléant : - LIENS Charles

Excusé : M. OLIVIER Denis

L'an deux mille seize et le vingt-huit avril, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet :

Convention avec l'ASL le Clos des Peupliers

=====

Le Président expose : l'ASCO du Cabedan Neuf réalise les travaux de modernisation des irrigations du quartier Bel Air sur la commune des Taillades par les entreprises LUBERON TP et REYNIER TP.

Dans le cadre de ces travaux, ces entreprises doivent passer sur les parcelles de l'ASL « le Clos des Peupliers » pour poser les canalisations alimentant l'ensemble des propriétés de l'ASL.

Afin de définir les droits et devoirs de chacune des parties, un projet de convention a été rédigé et il convient au comité de syndical d'autoriser le président à signer cette convention, dont le contenu a été validé.

Où l'exposé du Président : la commission syndicale autorise le président à signer cette convention.

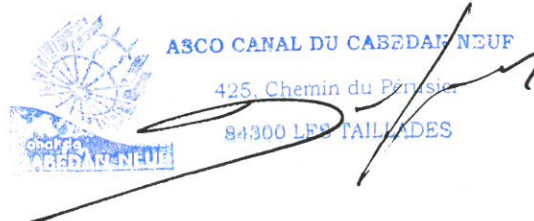
La convention est jointe en annexe de la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Président

Mr DOMINIQUE Pierre



Pièce jointe :
Convention Clos des Peupliers